

Circuit /Événement :		Date de participation :	
Nom :		Prénom :	
Rue :		CP/Ville :	
Téléphone :		E-mail :	
Date de Naissance :		Moto :	

Accompagnant présent sur circuit (Nom et téléphone) :

Personne de contact en cas d'urgence (Nom et téléphone) :

(Extrait des conditions générales de Org. FVPmoto Sàrl, la version intégrale peut être consultée sur internet : `www.fvp-moto.ch)

Décharge de responsabilité

- > Le participant déclare être capable de conduire sa moto et de maîtriser les bases nécessaires à la conduite sur circuit.
- > Le participant déclare être en bonne santé, d'avoir la pleine possession de ses facultés physiques et mentales. Il atteste n'avoir aucune contre indication médicale à pratiquer la conduite de la moto sur circuit et de n'être sous aucun traitement de nature à altérer ses facultés.
- > Le participant déclare d'avoir pleine et entière conscience des risques d'accidents matériel et/ou corporels graves liés au pilotage sur circuit fermé. Il s'engage par conséquent à assumer personnellement ce risque et accepte en outre les risques créés par les autres utilisateurs de la piste.
- > Le participant est civilement et pénalement responsable de tous les dommages causés par lui-même ou par le véhicule qu'il utilise, à moins qu'il en soit disposé autrement. En cas de dommages causés aux infrastructures et biens mobiliers utilisés par le circuit (selon le règlement interne du circuit), il s'engage à régler au circuit, sans délai, la ou les facture(s) relative au(x) dommage(s) causé(s).
- > Le participant déclare, renoncer à toutes prétentions en rapport avec d'éventuels dommages subit dans le cadre de l'événement. A savoir : contre les organisateurs, les commissaires, le personnel médical, les propriétaires du circuit, les sponsors, les services de course et autres personnes concernées par l'organisation de l'événement, y compris leurs assistants d'exécution, les autres participants (conducteurs ou passagers), leurs assistants, les propriétaires respectivement les détenteurs des autres véhicules
- > Le participant s'engage envers l'organisateur à être le seul à conduire le/les véhicule(s) qu'il a enregistré.
- > FVPmoto ne peut être tenu responsable des vols qui surviendraient pendant la manifestation.
- > Cette décharge de responsabilité ne s'applique pas aux dommages résultant d'une atteinte à la vie, au corps ou à la santé résultant d'une faute grave ou de négligence - y compris celle d'un représentant légal ou d'un assistant du groupe de personnes dégagé de toute responsabilité - et à tout autre dommage résultant d'une faute grave ou de négligence - y compris celle d'un représentant légal ou d'un assistant du groupe de personnes dégagé de toute responsabilité.
- > Le participant doit personnellement veiller à la suffisance de ses assurances (ex. assurance du véhicule, responsabilité civile conduite sur circuit, responsabilité civile privée, assurance accident et maladie)
- > * Pour les participants mineurs, l'accord par signature du représentant légal est indispensable.

Equipements / Dispositions techniques / Règles de conduite

- > Le participant s'engage à porter, des vêtements de protection, en bon état, requis pour la conduite sur circuit - casque intégral homologué, combinaison en cuir (une pièce ou pantalon et veste solidaires par fermeture éclair entourant la taille), bottes et gants en cuir, protection dorsale rigide.
 - > La moto doit être adapté à l'utilisation sur circuit et être en parfaite condition technique.
 - > Les clignotants, miroirs, sacoches, valises, plaques numérogiques et autres parties dépassant du véhicule doivent être démontés par le participant avant le début de l'événement - avant de présenter la moto au contrôle technique. Les arêtes saillantes ne sont pas autorisées.
 - > Les phares et les feux arrière doivent être recouverts de ruban adhésif opaque.
 - > Le choix du système d'échappement est libre. Le bruit du véhicule en charge ne doit pas dépasser la limite imposée pour chacun des circuits.
 - > Le numéro attribué doit être placé, de manière visible, à l'avant du véhicule.
 - > La participation aux réunions des pilotes (briefing) est obligatoire.
 - > Pendant toute la durée de l'événement, le participant doit respecter les instructions du personnel de FVPmoto et du gérant du circuit et se comporter de façon à ne pas mettre en danger les autres participants.
 - > Dans les box et le paddock, la vitesse au pas doit être respecté par tout véhicule.
 - > L'arrêt sur la piste, pour quelle raison que ce soit, est strictement interdit.
 - > Lors des entrainements, des différences de vitesse entre les participants sont possibles la prudence et le respect sont de mise.
 - > Il est, pendant toute la durée de l'évènement, strictement interdit de prendre la piste sous influence d'alcool (0.0‰) de drogues ou de médicaments influençant l'aptitude à conduire.
 - > Le participant sait que des enregistrements de sa personne sont stockés et traités par des caméras de surveillance informatisées et, le cas échéant, utilisés pour enquêter sur des comportements criminels, des accidents, des dommages et/ou d'autres incidents similaires.
- Le respect de ces indications concernant l'équipement, les dispositions techniques et les règles de conduite est essentiel pour assurer la sécurité. En cas de non respect, FVPmoto est en droit, sans autre forme d'avertissement, d'exclure le participant de l'évènement, qui s'engage, dans ce cas, à quitter l'enceinte du circuit immédiatement. Il n'en résulte aucun droit de remboursement ou de réduction des frais de participation.

Je déclare avoir lu et compris cette décharge de responsabilité, j'accepte et reconnais intégralement la version valide des conditions de participation ainsi que les conditions générales de l'Org. FVPmoto Sàrl.

Lieu, Date et Signature du participant :
(*et de son représentant légal)